

« 3 L »

Société à responsabilité limitée

En cours de liquidation

Au capital de 750.000 euros

Siège social : 21 rue du Marché

77120 COULOMMIERS

RCS MEAUX 494.249.659

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf mai, à vingt heures,

Les associés de la Société « 3 L », Société à responsabilité limitée en cours de liquidation au capital de 750.000 euros, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège à Coulommiers, 21 rue du Marché, sur convocation du Liquidateur.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la gérance, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 750.000 parts sociales, soit 100% du capital social.

M. Charles LORENTER préside la séance en sa qualité de Liquidateur de la Société.

Le Président constate que les associés présents réunissant l'intégralité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les lettres de convocation certifiées remises aux associés ;
- Le rapport du Liquidateur ;
- Les comptes de liquidation ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de la liquidation ;
- Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport du Liquidateur :

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et pris connaissance du compte définitif de liquidation, approuve les opérations relatées dans ce rapport ainsi que le compte définitif de liquidation tel qu'il est présenté.

A la fin de la période liquidative, tous les actifs immobilisés ont été réalisés.

Le résultat de la période liquidative est déficitaire de 636,59 €.

La situation nette de la société ressort débitrice à hauteur de 204.896,88 €.

En conséquence, les apports constitutifs du capital social ne seront pas remboursés. Les associés ne bénéficieront par ailleurs d'aucun boni de liquidation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide la clôture de la liquidation de la société telle qu'elle lui est proposée

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale constate la clôture de la liquidation de la Société « 3L » dont la personnalité morale cesse d'exister à effet du 31 décembre 2024, donne quitus de sa gestion au Liquidateur et le décharge de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance levée à 21 h.

Le Liquidateur

Les Associés